



3 points forts

Intervention de Viviane Hösli, Secrétaire centrale SSP

1. L'EFAS augmente les primes
2. L'EFAS menace les conditions de travail
3. L'EFAS menace la qualité des soins de santé publics

En tant que syndicat des services publics, notre travail consiste à relayer les préoccupations des personnels de santé, mais aussi à défendre les soins de santé publique. Toute la population est concernée : les assuré-e-s et les patient-e-s.

Les motifs de notre opposition à EFAS :

1. EFAS augmente les primes

Avec EFAS, les primes et les contributions aux frais risquent d'augmenter encore davantage, car de nombreux coûts sont transférés des cantons vers les caisses-maladie, donc les payeuses et payeurs de primes. Avec EFAS, les dépenses dans les soins de longue durée (EMS et soins à domicile) qui augmentent rapidement en raison de facteurs démographiques pèseront davantage sur les primes et moins sur l'impôt. C'est antisocial parce que les primes d'assurance ne sont pas fixées en fonction du revenu, contrairement aux impôts. Un milliardaire paie la même prime de base qu'une infirmière. De plus, les entreprises s'acquittent de l'impôt, mais ne paient pas de primes d'assurance-maladie.

2. EFAS menace les conditions de travail

Les personnels de santé sont à la limite depuis des années car les économies et coupes budgétaires sont faites sur leur dos, des restrictions qui mettent en danger la santé et la sécurité des patient-e-s. Avec EFAS, cette pression va encore s'accroître, dans la mesure où les dotations de personnel et les salaires seront forcément des leviers d'économies. Un plus grand nombre de patient-e-s devront être traités en encore moins de temps. Un cercle vicieux, car les personnels soignants quittent déjà massivement la profession en raison de surcharges.

3. EFAS menace la qualité des soins

EFAS confère aux caisses-maladie un pouvoir énorme dans le système de santé. À l'avenir, elles géreront 11 milliards de francs versés par contribuables, en plus de l'argent des primes, et détermineront comment ces montants sont distribués pour les prestations de soins. Résultat : l'orientation du système de santé vers le profit s'accroît, les cantons épargnent encore davantage dans les hôpitaux publics, dans les EMS et dans les soins à domicile, alors que le financement pour les soins médicaux de base sera encore réduit. Dans ce système, les besoins des patient-e-s ne seront plus prioritaires : la question des coûts prend le dessus !